Candidat stagiaire Conseiller fiscal / Expert-comptable (H/F/X)

Comptabilité - Assurances

Chef d'entreprise

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Vous souhaitez pérenniser vos connaissances en comptabilité et fiscalité et bénéficier d'une dispense en vue du stage de l'ITAA ? Alors cette formation de Candidat stagiaire Conseiller fiscal / Expert-comptable fiscal est pour vous !

Cette formation vous prépare aux matières abordées à l'examen d'admission du stage de l'ITAA *(https://www.itaa.be/fr/accueil/)* , l'Institut des conseillers fiscaux et experts comptables. **Elle vous dispense donc de l'examen d'admission et vous pourrez intégrer directement l'ITAA**et pratiquer le métier d'Expert-comptable ou de Conseiller fiscal, en vue de devenir indépendant.

Le Conseiller fiscal et la Conseillère fiscale aident le contribuable, particuliers et entreprises, à appliquer avec rigueur les normes fiscales nationales et internationales. Ils connaissent les lois fiscales et veillent à se tenir au courant de toute modification afin de pouvoir conseiller leur clientèle. Leur objectif

est d'optimiser les pratiques fiscales afin de diminuer l'impôt. Ils effectuent également le suivi auprès de l'Administration fiscale et défendent les contribuables en cas de litige ou contentieux.

L'Expert et l'Experte-comptable sont les conseillers légaux et permanent des entreprises pour l'administration, l'organisation comptable et la fiscalité des entreprises. Ils supervisent les comptes, établissent les bilans annuels et apportent aide et conseil à chaque étape de la vie des entreprises de leurs clients. Aussi, ils réalisent certaines prestations que les comptables n'ont pas le droit d'effectuer.

Alors si vous souhaitez optimiser les probabilités de succès auprès de l'ITAA, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime Incitant+ *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+)* en fin de formation pour adultes.

Débouché(s) métier(s)

Expert-comptable indépendant / Experte-comptable indépendante

Conseiller financier indépendant / Conseillère financière indépendante

Employé / Employée dans une fiduciaire

Consultant indépendant / Consultante indépendante

Employé / Employée dans un service comptabilité-fiscalité d'une entreprise

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Contact client Travail en autonomie et en équipe

Travail au bureau et sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Conditions d'accès

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Pour accéder à cette formation l'apprenant ou l'apprenante doivent posséder l'un des diplômes suivants :

- Diplôme de Master
- Diplôme de Bachelier en comptabilité
- Diplôme de chef d'entreprise de l'IFAPME en tant que Comptable *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/comptable)*

Aptitudes

L'Expert-comptable et le Conseiller fiscal sont des professionnels de la comptabilité et la fiscalité, à ce titre ils doivent faire preuve de plusieurs aptitudes :

- Rigueur : les Experts-comptables et Conseillers fiscaux sont tenu à une éthique professionnelle très stricte. Ils ne peuvent exercer d'activités commerciales ni certaines fonctions dans des sociétés. Ils sont également soumis au secret professionnel.
- Neutralité et transparence : ils ont l'obligation d'être indépendants et évitent tout conflit d'intérêts. Ils ont un devoir d'information quant à des activités suspectes de ses clients. Ils ne peuvent pas effectuer de publicité quant à leur activité.

Programme

1ère année :

X82/05 Principes généraux de Droits fiscal (45h)

X82/05 Impôt des personnes physiques (20h)

X82/05 Impôt des sociétés (30h)

X82/05 Taxe sur la valeur ajoutée (20h)

X82/05 Procédures fiscales (45h)

X82/05 Principe de droits d'enregistrement et de succession (15h)

X82/05 Principes de fiscalité régionale et locale (15h)

X82/05 Principes de droit fiscal européen et international (20h)

X82/05 Principes de déontologie relatifs aux activités de la profession ainsi que les principes en matière de législation anti-blanchiment (15h)

X82/05 Droit comptable et législation relatives aux comptes consolidés (45h)

X82/05 Principes de la législation européenne et des normes internationales en matière de comptabilités (IFRS) (10h)

X82/05 Contrôle externe (75h)

X82/05 Contrôle interne (12h)

X82/05 Comptabilité analytique d'exploitation et comptabilité de gestion (15h)

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://ifapme.be/centres)* qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent)* , une **attestation d'inscription au FOREM *(https://www.leforem.be/)*** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.

Liège - Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

04 229 84 00

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 9h à 20h

Le vendredi : de 9h à 12h et par téléphone de 13h30 à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

fce.liege@centreifapme.be

/

lhv@centreifapme.be

Type d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.